



Vœu adopté en assemblée plénière du 06.07.15 sur l'article 62ter du Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

Réunie en assemblée plénière ce lundi 6 juillet, la [Conférence nationale de santé](#) (C.N.S.) a formulé le vœu suivant :

La C.N.S. dit "NON", à l'unanimité, à l'assouplissement de la réglementation de la publicité sur l'alcool !

En conséquence, la C.N.S. demande le retrait de l'article 62 ter, introduit voici quelques jours, au sein du [Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques](#) (dite « loi MACRON »), qui facilite la publicité et la propagande en faveur de l'alcool.



Plus d'informations sur le site de la C.N.S. : <http://www.sante.gouv.fr/conference-nationale-de-sante-c-n-s.html>



Lire : le [communiqué de presse du 06.07.15](#)



Contact presse : Secrétariat général de la Conférence nationale de santé : cns@sante.gouv.fr - Thomas.dietrich@sante.gouv.fr